

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.

En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 13

Date de Convocation
09 décembre 2025

<u>Présents</u>	Mesdames CASTELLE-JONES Brigitte, DUTHILLEUL Sandra, GALMICHE-GOLLIOT Angélique, Messieurs LAMIAUX Fabrice, maire, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PICOTIN Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.
<u>Excusés</u>	Mesdames BEAUDET-GRARD Thérèse (procuration à Madame GALMICHE-GOLLIOT Angélique), DEGOUY Lynda (procuration à Madame CASTELLE-JONES Brigitte), LAMOTE-CAILLIET Natacha (procuration à Monsieur REMÉRAND Régis), Monsieur MEERSMAN Christophe (procuration à Monsieur LAMIAUX Fabrice).
<u>Absente</u>	Madame CARLIER Elise.
<u>Secrétaire</u>	Monsieur LEBRUN Alain est élu secrétaire.

Délibération N° 35/2025

Objet de la délibération :

Autorisation de solliciter le fonds de concours à la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) pour les travaux de raccordement électrique de la pompe rue de l'Ancienne Colme et pour le remplacement du battant de la cloche de l'église

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 2 avril 2024, le Conseil Communautaire de la CCHF a décidé de prolonger le dispositif « Fonds de concours 2019 » jusqu'au 31 décembre 2025.

La commune de Holque dispose à ce jour d'un solde de 47 178,03 €.

La Commune vient de faire procéder au raccordement électrique de la pompe à Wattendam, rue de l'Ancienne Colme, pour un montant HT de 6 595,80 € (7 914,96 € TTC).

Le battant de la cloche de l'église devra également être remplacé.

Montant des travaux : 3 231,67 € HT (3 878 € TTC).

Aucune subvention n'a été perçue pour ces travaux.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la participation financière de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, par le biais du fonds de concours, à hauteur de :

- pour la pompe : 3 297,90 € (6 595.80 € X 50 %),
- pour le battant de la cloche : 1 615,83 (3 231,67 € X 50 %).

L'avis du Conseil est sollicité sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter à la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) un fonds de concours pour les travaux de raccordement électrique de la pompe à Wattendam et pour le remplacement du battant de la cloche de l'église ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX



Le secrétaire de séance,
Alain LEBRUN



Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque
le 18 décembre 2025 et publication du 18 décembre 2025

